

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absente :

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.13/03.25

Objet : Construction et exploitation de piste(s) de Padel semi-couverte(s)
Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.13/03.25

Objet : Construction et exploitation de piste(s) de Padel semi-couverte(s)
Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Monsieur BELGHACHEM rappelle que la Ville de Lillebonne a reçu une candidature spontanée d'un organisme privé pour un projet d'implantation de piste(s) de Padel (*sport de raquette apparenté au tennis, qui se joue en double dans un court plus petit et fermé*).

La construction de piste(s) de Padel représente une opportunité stratégique pour diversifier les offres d'activités sportives de la commune, et les clubs sportifs locaux, notamment l'USL Omnisport et l'USL Tennis y voient l'intérêt non seulement d'attirer de nouveaux membres, mais également d'enrichir leur offre de services.

C'est ainsi qu'au regard de l'engouement croissant pour ce sport à la fois accessible et convivial, la Ville de Lillebonne, intéressée par ce projet innovant pour dynamiser le sport local, a décidé de mettre en place cette infrastructure sportive pour un large public.

Il convient, dans ce cadre, de recourir à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la conclusion du bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de pistes de Padel semi-couverte(s),

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1311-2, L1311-5 L1311-8, et L2121-29,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment son article L451-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1-1,

Vu la demande reçue en Mairie de l'entreprise YESYES PADEL (32 voie la canebière - 13001 MARSEILLE) ainsi que la présentation de son projet en visioconférence le 20 décembre 2024 auprès des représentants de la collectivité, en vue d'installer et d'exploiter des piste(s) de Padel semi-couverte(s) dans la commune de Lillebonne,

Vu que pour un tel projet, la société souhaite signer un bail emphytéotique administratif pour une durée de 30 ans ; contrat régi par l'article L451-1 du code rural et de la pêche maritime et décrit aux articles L1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une procédure de mise en concurrence dans le cadre de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Cette procédure de sélection préalable doit présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et permet aux candidats potentiels de se manifester. Il s'agira donc d'un appel à manifestation d'intérêt qui s'adressera à tous types de porteurs de projets spécialisés dans le domaine,

Considérant que le projet proposé dans le cadre du présent AMI ne répond pas à un besoin spécifique de la collectivité mais relève de l'initiative de ses porteurs et répond à ses propres besoins,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.13/03.25

Objet : Construction et exploitation de piste(s) de Padel semi-couverte(s)
Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver le principe d'un bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de piste(s) de Padel semi-couverte(s),

Considérant qu'il revient également au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de mise en concurrence pour la conclusion dudit bail emphytéotique administratif.

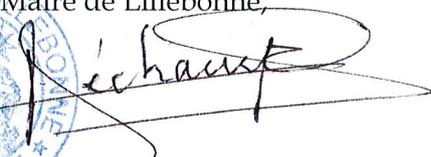
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, dans ce cadre, Madame le Maire ou son représentant d'approuver le principe d'un bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de piste(s) de Padel semi-couverte(s),
- d'approuver le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la conclusion du bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de pistes de padel semi-couvertes,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,


Junior MOUDJIH A FIONG.